
Dossier documentaire - Chapitre 1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

Document 1 : « Les organisations politiques : partis politiques et groupes d'intérêt »

Dans la mesure où ils contribuent à la formation et à la diffusion des opinions concernant les rapports sociaux, à l'invention et à l'apprentissage de répertoires d'action légitimes, et à la transmission de croyances sur le pouvoir, tous les groupements participent, d'une manière ou d'une autre, à la vie politique d'une société ; c'est vrai des syndicats comme des Eglises, des associations professionnelles comme des groupes organisés pour la défense d'une catégorie d'intérêt. Cependant, la spécialisation des rôles et des activités politiques va généralement de pair avec celle d'organisations (le plus souvent désignées comme « partis politiques ») qu'on peut caractériser par leur participation directe à la compétition pour des postes et des positions de pouvoir politique. [...]

La distinction des types d'organisation est généralement pensée sur le mode d'une opposition d'objectifs et de modalités d'action entre les partis d'une part et les « groupes de pression » de l'autre. Ce qui est censé définir, dans cette perspective, une organisation partisane est son objectif de « conquête du pouvoir » et sa participation aux activités (notamment électorales) qui assurent l'accès de ses membres à des positions de pouvoir selon les règles en vigueur dans une société. Ce qui est censé définir un groupe de pression est son objectif (« influencer » les décideurs politiques) et ses modalités d'action spécifiques – tendant toutes à « faire pression » sur les instances de décision politique, sur les partis et sur l'opinion publique.

Apparaît immédiatement la difficulté d'utiliser un même terme – groupe de pression – pour désigner des organisations aussi différentes qu'un syndicat de salariés, une Eglise, un groupe de défense d'intérêts professionnels, une association d'anciens combattants ou l'amicale des titulaires d'un diplôme rare, même si les dirigeants de toutes ces organisations sont amenés, de façon permanente ou conjoncturelle, à mobiliser leurs membres de façon à solliciter les soutiens dont ils disposent pour faire pression sur les décideurs politiques. On ne saurait en d'autres termes caractériser des organisations par le seul fait qu'elles recourent à cette forme d'activité, d'autant que celle-ci peut être très épisodique et très secondaire relativement à d'autres (socialisation, information, transmission de savoirs particuliers, fourniture de services,...). Aussi de nombreux auteurs proposent de définir [ces organisations] à partir des intérêts qu'elles défendent : intérêts matériels liés à la position objective des membres du groupe [...], ou intérêts principalement attachés aux croyances des membres. [...] Bref, est groupe de pression tout groupe [...] qui se trouve mobilisé par les effets ou les conséquences prévues d'une décision politique, qu'elles que soient par ailleurs, les activités qui le caractérisent habituellement. [...]

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 2 : « Les groupes d'intérêt »

On peut définir le groupe d'intérêt comme une organisation constituée qui, dans la défense des intérêts qu'elle prend en charge, cherchera à influencer les pouvoirs publics.

Un groupe d'intérêt doit avoir une organisation durable, structurée avec à sa tête des dirigeants capables de choisir une stratégie d'action. Ce critère organisationnel permet de distinguer les groupes d'intérêt des simples mouvements de foule, la manifestation (organisée mais pas durable) ou l'émeute (inorganisée et éruptive).

Un intérêt est un problème, un grief, une frustration, qu'un groupe entend ériger en cause à défendre. Il n'est donc pas naturel, mais situé dans l'histoire et construit par des acteurs sociaux qui s'efforceront de le rendre légitime auprès de l'opinion ou/et des pouvoirs publics. L'extrême diversité des intérêts défendus ne doit pas occulter la nécessité de ce travail de mise en revendication. Ainsi, les associations de défense des animaux (SPA) se sont créées et développées dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, lorsque culturellement, l'animal fut désormais perçu comme un être vivant souffrant et non plus comme un simple outil de travail.

Un groupe d'intérêt se manifeste en pesant selon des modalités diverses sur l'autorité publique habilitée à rendre une décision. Ce critère signifie d'une part que l'intérêt à défendre est bien conçu par le groupe comme politique, d'autre part que l'objectif est d'influencer le pouvoir et non de le conquérir ou de l'exercer.

Source : HASTINGS Michel, *Aborder la science politique*, Seuil, 1996.

Document 3 : « Les groupes d'intérêt »

[...] on distingue traditionnellement les groupes d'intérêt de deux autres types d'organisations : les partis politiques et les mouvements sociaux. A la différence des partis politiques, les groupes d'intérêt ne cherchent pas à exercer directement le pouvoir politique par la conquête des suffrages, mais à faire valoir certains intérêts auprès des pouvoirs publics. A la différence des mouvements sociaux, les groupes d'intérêt disposent d'une organisation relativement stable et pérenne, avec une marque identifiable (Amesty International), un sigle (CGT), un siège social (le 55, avenue Bosquet), des statuts indiquant leur raison d'être et leur condition d'adhésion, et des représentants (José Bové) qui parlent et agissent au nom de leurs adhérents, et plus généralement du groupe et de ses intérêts. Mais les groupes d'intérêt se rapprochent des partis politiques et des mouvements sociaux en ce qu'ils cherchent à représenter un groupe social (les femmes), une catégorie socioprofessionnelle (les marins pêcheurs) ou une fraction mobilisée de la société défendant des idéaux (les droits de l'homme) ou des intérêts économiques (l'industrie automobile), et ceci par la conquête de suffrages (lors des élections syndicales ou prud'homales) ou, plus généralement, de l'opinion publique.

Source : MICHEL Hélène, « Les groupes d'intérêt », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

Document 4 : « Relativiser la distinction entre partis politiques et groupes d'intérêt »

En définitive, la distinction entre [...] des partis et des groupes d'intérêt organisés est difficile à établir théoriquement. Elle est de surcroît fragile : les syndicats peuvent revendiquer explicitement un projet politique, comme ce fut le cas pour la CGT en France au début du 20^{ème} siècle quand les dirigeants de cette organisation s'opposèrent aux partis socialistes le projet révolutionnaire de « grève générale » insurrectionnelle. Le mouvement « Solidarité » en Pologne, dans les années quatre-vingt se caractérise par la confusion d'objectifs « syndicaux » (hausses de salaires, organisation sur les lieux de travail, négociations avec les directions d'entreprise) et « politiques » (libéralisation du régime, droit d'expression, élections libres). Plus généralement, des groupes dits d'intérêts sont parfois conduits à un engagement plus direct dans les activités politiques, légales ou illégales : l'Union de défense des commerçants et artisans de Pierre Poujade présente des candidats, sous le sigle UFF (Union et Fraternité Française) aux élections législatives de 1956 ; les associations écologistes, avant même de se constituer en partis politiques déclarés, ont obtenu des élus en Allemagne et en France ; récemment en France, les fédérations de chasseurs ont investi massivement et avec succès le terrain électoral, de même que les associations de contribuables mécontents des pays d'Europe du Nord... Dans la même perspective, on peut considérer que telle ou telle composante d'une organisation politique n'est en fait que la manifestation (soumise il est vrai aux contraintes spécifiques de l'activité partisane) d'un groupement d'individus liés par des intérêts matériels et/ou moraux qu'ils entendent promouvoir au sein du parti ; les modalités d'action d'un tel groupe relèvent d'ailleurs très largement des activités d'un « groupe de pression » (interventions auprès de l'administration, manœuvres d'appareils contre un projet de loi lésant ses intérêts particuliers, campagnes d'opinion,...). [...]

La forme la plus générale des liens concrètement établis entre une organisation politique et d'autres groupements organisés est l'activisme multi positionnel de ses membres. La plupart des enquêtes réalisées en France, en Grande Bretagne ou aux Etats-Unis démontrent que les membres des partis politiques ont globalement un niveau de participation aux activités d'autres organisations supérieur à celui de leurs concitoyens. [...] On a pu ainsi caractériser trois types d'activisme multi-positionnel dans les fédérations de la Gironde du PCF, du PS et de l'UDR en 1972. Deux tiers des adhérents communistes sont membres de syndicats (essentiellement la CGT et les syndicats d'enseignants), et la moitié de ses membres déclarent consacrer au moins une heure par semaine à leurs activités syndicales. Les adhérents socialistes sont également syndiqués dans leur majorité, mais c'est surtout dans les « associations non politiques » diverses (culturelles, sociales, éducatives, sportives,...) qu'ils militent activement – indice d'une forte implantation de leur parti dans les municipalités. Les adhérents « gaullistes » enfin sont faiblement syndiqués, mais ils sont présents dans de multiples associations dont les activités sont accordées à leurs caractéristiques sociales : associations culturelles, de commerçants, de défense des intérêts locaux ; groupements d'anciens combattants ; mouvements catholiques ; associations patronales ; etc. La mesure de cette activisme multi-positionnel est certes imparfaite et ne permet pas de saisir l'appartenance à des réseaux informels de relations qui définissent tout autant la spécificité de chaque association partisane ; elle donne cependant une idée de la puissance des liens existant concrètement entre organisations [...].

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 5 : « Relations entre les partis politiques et la société civile organisée »

L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République et la formation d'une majorité parlementaire d'union de la gauche dominée par les socialistes en 1981 ont d'abord fait espérer une politique vigoureusement laïque aux dirigeants des organisations et syndicats qui s'inscrivent dans cette « mouvance socialisante, plus ou moins teintée d'anticommunisme, cimentée par l'idéal laïc et éventuellement la référence maçonnique ». Or, les préoccupations proprement politiques des nouveaux gouvernants (en particulier leur souci de préserver de bonnes relations avec les milieux catholiques auxquels une partie des militants et des électeurs socialistes sont attachés) conduisent le ministre de l'Éducation nationale, Alain Savary, à faire accepter un plan qui confère indirectement un véritable statut et des avantages substantiels à l'enseignement catholique. [...] C'est une véritable mobilisation des organisations laïques (syndicats, Libre pensée, Grand Orient de France, Ligue de l'enseignement, Comité national d'action laïque,...) qui se produit en 1984, suscitant des divisions manifestes au sein du parti socialiste lui-même et contribuant finalement au retrait du projet Savary.

Source : LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002.

Document 6 : « La mobilisation électorale »

Mosei Ostrogorski (théoricien des partis politiques 1854-1919) est l'un des premiers sociologues de la démocratie à avoir analysé le rôle des partis politiques dans les démocraties modernes. [...] Etudiant les partis anglais et les partis américains, les seuls à être véritablement développés à la fin du 19^{ème} siècle, l'auteur se pose une question originale : « comment la foule des hommes, proclamés tous en bloc arbitres de leurs destinées politiques, pourraient-ils, réunis pêle-mêle, remplir leur nouvelle fonction de « souverain » ? Pour lui, la forme représentative « ne résout le problème qu'en apparence ». Elle laisse non résolue la question de la mobilisation électorale : comment faire en sorte que les électeurs se déplacent le jour de l'élection et que cette dernière désigne les titulaires des fonctions publiques ? » Question d'autant plus importante que l'opération électorale intéresse un nombre considérable d'individus qui ne se connaissent pas, pas plus qu'ils ne connaissent personnellement les candidats qui briguent leur suffrage. La rencontre entre les électeurs et les candidats est certes valorisée par l'éducation civique : elle doit être toutefois « organisée » par « les services des entrepreneurs électoraux ».

Source : DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Repères – La découverte, 2003, p. 99.

Document 7 : « Un exemple de mobilisation électorale notabiliaire sous la Monarchie de Juillet : Alexis de Tocqueville »

Député d'un arrondissement rural de la Manche de 1839 à 1852, Tocqueville y possède un château, des terres ; il y bénéficie d'une estime sociale ancienne, largement héritée, ainsi que d'un réseau d'agents électoraux avec lesquels il correspond très fréquemment. Cette correspondance [...] montre un Tocqueville [...] habile à mener une campagne électorale (lui permettant de « se faire connaître ») dans une région particulièrement divisée sur le plan idéologique. Tocqueville se préoccupe ainsi de la diffusion de ses circulaires électorales sur les marchés, il planifie la réservation de diligence afin de transporter les électeurs au chef lieu du canton, il veille encore à s'assurer la bienveillance de certains journaux locaux, à qui il transmet, à titre d'exemple, son discours de réception à l'Académie Française pour que certaines caractéristiques de son action et de sa personnalité « fussent relevés avec tact dans le Journal de Cherbourg ou celui de la Manche ». Conscient qu'il importe d'établir « avec chacun des rapports personnels », il faut organiser par ses agents des dîners avec les électeurs les plus influents, va les visiter régulièrement lors de ses passages dans la région, leur envoie ses discours et ses écrits [...]. Tocqueville n'hésite pas non plus à intervenir fréquemment auprès des administrations et des bureaux parisiens pour récompenser et fidéliser ses électeurs (attribution de la Légion d'honneur, recommandation pour un poste de fonctionnaire ou un avancement), pour rendre des services à son département et à sa circonscription (subvention en faveur d'une salle d'asile, restauration d'une fontaine ou d'un abreuvoir) ou pour rétribuer l'action de ses agents électoraux [...] ou encore pour favoriser la nomination de fonctionnaires qui lui soient favorables.

Source : DELOYE Yves, *Sociologie historique du politique*, Repères – la découverte, 2003.

Document 8 : « La constitution des partis anglais au 19^{ème} siècle »

En Angleterre, on assiste à une lente formation des partis au fur et à mesure que le mode de scrutin s'élargit. Une loi de 1832 donne le droit de vote à tous les habitants des villes ayant un certain niveau de revenus. Le cens étant élevé, le corps électoral reste peu nombreux. Faire s'inscrire sur les registres électoraux les nouveaux électeurs devint cependant un enjeu capital. Les autorités publiques ne s'en occupant pas, des registres électorales se créent dans chaque circonscription. Alors que n'existaient jusque là que des groupes parlementaires, d'ailleurs peu organisés puisque la discipline de vote au Parlement n'était pas encore généralisée, on voit donc apparaître une vie partisane localisée grâce aux sociétés d'enregistrement. En 1861, un regroupement des associations libérales d'enregistrement donne naissance à une première forme de parti national. Une réforme de 1867 élargit le nombre d'électeurs et un nouveau pas décisif sera franchi en 1885. Les sociétés locales vont élargir leur action à partir de 1867. Il ne s'agit plus seulement de faire s'inscrire tous les électeurs censés être favorables à un camp, mais d'organiser et d'entretenir leur fidélité par l'action d'un caucus, c'est-à-dire d'un comité électoral. Et en 1877 se crée la National Liberal Federation qui est une véritable machine politique moderne. Une Union nationale conservatrice se créera peu après car le nouveau type d'organisation libérale a fait la preuve de son efficacité électorale. Vers la fin du siècle, ces machines partisanes s'organisent autour du leader parlementaire qui contrôle l'appareil et fait adopter un programme électoral capable de mobiliser les électeurs. Ce leader devient le chef du gouvernement quand son parti obtient la majorité et cette majorité lui est assurée pour la durée de la législature. Les deux grands partis qui peuvent alterner au pouvoir ont donc chacun leur organisation interne (le parti parlementaire) et leur organisation externe (le parti comme organisation de militants et d'adhérents mobilisés pour conquérir l'électorat).

Source : BRECHON Pierre, *Les partis politiques*, Clefs-Montchrestien, 1999.

Document 9 : « Extension du suffrage et mobilisation électorale »

L'histoire des élections municipales et législatives à Roubaix est emblématique de ces processus. Jusqu'à la fin des années 1880, les élections sont assez peu disputées. Dans cette ville textile à 90% ouvrière, dominée par un patronat familial, le pouvoir local a toujours été contrôlé par les industriels. La campagne des municipales de 1892, premières élections que le Parti ouvrier français (POF) prépare nationalement, ouvre un cycle de politisation sans précédent. Les réunions locales du POF rassemblent jusqu'à 3 000 personnes. Des leaders nationaux comme Paul Lafargue se rendent à Roubaix pour soutenir la liste « collectiviste ». Et le POF conquiert la municipalité à la stupeur des patrons du textile. Le Journal de Roubaix, conservateur, tire les conclusions : « dans la droite comme dans la gauche modérée, on ne s'est pas encore habitué aux mœurs du suffrage universel, on pense et on agit trop comme si nous étions encore au suffrage restreint ». Mais c'est surtout le patronat qui tire les enseignements du scrutin. L'arrivée des socialistes oblige les patrons les plus puissants à sortir de la réserve, à laquelle, « noblesse oblige », ils s'étaient tenus jusqu'alors, et à entrer dans l'arène électorale. Car les socialistes ne s'en tiennent pas à la mairie. En 1893, Jules Guesde, qui cherche un mandat de député pour disposer d'une tribune nationale, se présente aux élections législatives. Il est dépourvu de toute attache locale, et n'a de titres à faire valoir que les orientations idéologiques de son parti et le mandat que son organisation lui a confié. L'idéologue parisien enfreint ainsi les formes établies de l'éligibilité locale. Dans sa profession de foi de 1893, il se définit lui-même que un « porte-programme », et s'appuie principalement sur les ressources militantes du POF. Sa profession de foi commence de la sorte : « je croirais être indigne du mandat qui m'a été imposé en vous entretenant de ma personne ». Il est élu. Pour contrer le « péril collectiviste », le patronat multiplie les œuvres sociales, et patronne la construction de logements à bon marché, mais surtout, il se dote d'une organisation politique, l'Union sociale et patriotique (USP), afin de s'opposer aux candidats du parti ouvrier à toutes les élections. L'USP prend le POF pour modèle. [...] En 1896, l'USP rassemble 6 000 adhérents et se résout à présenter un programme, entérinant par là même les nouvelles règles du jeu politique introduites par les dirigeants ouvriers.

LEFEBVRE Rémi, « Le travail de mobilisation électorale », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

Document 10 : « Le débat autour du secret du vote »

L'adoption de la loi du 29 juillet 1913 est particulièrement significative des luttes qui ont présidé à la lente transformation des modes de domination politique. Elle régleme l'organisation des scrutins en imposant l'usage de l'enveloppe uniforme et de l'isoloir, l'unicité d'inscription sur les listes électorales, et la représentation des candidats parmi les scrutateurs. De nombreuses propositions comparables avaient déjà été soumises au Parlement depuis 1865. Les partisans de ces réformes mettaient toujours en avant la nécessité de moraliser les élections et de lutter contre la fraude et les pressions sur les électeurs (fermiers, métayers ouvriers congédiés ou licenciés, électeurs passés à tabac ? Pour les réformateurs, la compétence politique des électeurs va de soi, et ce sont les contraintes extérieures qui les empêchent d'exercer convenablement leurs devoirs. Les adversaires de la réforme ne considèrent pas les pratiques en vigueur comme un signe de corruption ; mais comme la manifestation d'une influence sociale légitime. Ils livrent leur conception de l'électeur lorsqu'ils soulignent l'incapacité des vieillards, des informés, des ouvriers, et des paysans, avec leurs « gros doigts », à glisser le bulletin dans l'enveloppe. Leur répulsion devant l'isoloir, dénoncé comme un lieu de réclusion et de promiscuité malsaine, traduit le refus des élites d'accepter les présupposés égalitaristes d'une nouvelle organisation qui place tout les citoyens sur un même pied, quand leur expérience leur démontre que beaucoup d'entre eux sont en réalité placés dans des situations d'infériorité et de dépendance.

GAXIE Daniel, *La démocratie représentative*, Clefs-Monchrestien, 2003.

Document 11 :

Le travail de terrain longtemps considéré comme un rituel désuet tend à être réhabilité par les partis. En Grande-Bretagne, la direction nationale du parti travailliste a pu estimer l'impact de campagnes locales de terrain à 1 à 2% des voix, ce qui n'est pas négligeable en cas d'élections serrées. Une enquête a pu montrer qu'une augmentation de l'intensité de la campagne permettait à la fois d'augmenter la participation électorale et d'influer sur le résultat du vote. D'où le fait que l'on continue à pratiquer le « canvassing » - expression qui n'a pas d'équivalent français et qui désigne un travail d'identification des électeurs inscrits consistant à les contacter directement afin de cerner leurs préférences politiques. Ce travail de repérage a moins pour objectif de convertir les électeurs adverses que de s'assurer qu'un maximum d'électeurs sympathisants se déplacera effectivement le jour de l'élection.

Aux Etats-Unis, de la même manière, les ressources militantes n'ont pas perdu toute actualité. Lors des primaires de 2008, la campagne de Barack Obama s'est largement appuyée sur la mobilisation d'une organisation, The Movement, constituée à la fois de bénévoles et de professionnels. Elle combinait l'usage des nouvelles technologiques (Internet, téléphonie mobile) et le développement de réseaux de soutien locaux, le online (virtuel) et le offline (le terrain), alliant l'interactivité des réseaux à une campagne de proximité et d'implantation dans les quartiers.

LEFEBVRE Rémi, « Le travail de mobilisation électorale », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la direction de), *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

Document 12 :

La montée en puissance des partis socialistes a renforcé la professionnalisation de la vie politique. Pour faire face aux critiques adressées aux premières générations d'élus ouvriers, accusés de ne pas savoir parler et se tenir en public, ces partis mettent en place des bibliothèques et des écoles de formation et promeuvent ceux de leurs membres dont la formation est la plus compatible avec l'exercice de responsabilités politiques : journalistes, enseignants, employés,... Seuls les ouvriers ayant appris dans les syndicats, les coopératives, les mutuelles, non seulement des connaissances techniques (gestion administrative, comptabilité, droit,...), mais aussi à « bien se tenir », à savoir écouter ses adversaires, à garder son sang-froid,... sont en mesure d'endosser des fonctions de représentants politiques.

D'après LAGROYE Jacques, FRANCOIS Bastien, SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Presses de Science Po – Dalloz, 2002, p. 239.